

## SAINT PRIVAT EN PERIGORD

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021  
A 20 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAINT PRIVAT DES PRÉS

**Étaient Présents (13)** : Pascale ROUSSIE-NADAL, Rémy CHAUSSADE, Denise RAGOT, Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX, Christine VAYSSE, Alain LUCOT, Eric MONROUX, Joëlle STRUFFERT, Hélène PRADIER, Jean-Louis VESSIERE, Maxime CLAIRAUD, Didier JACQUIN, Fabienne PICHOT.

**Absents Excusés ( 6)** : Pierre de CUMOND, Christine CHARRIER (a donné pouvoir à Didier JACQUIN) Cyril CONDEMINE (a donné pouvoir à Rémy CHAUSSADE), Dominique RABOISSON (a donné pouvoir à ALAIN LUCOT), Anne-Marie PIERRE (a donné pouvoir à Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX), Joëlle REYREL (a donné pouvoir à Pascale ROUSSIE-NADAL).

Madame le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal, constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Didier JACQUIN.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Il est demandé au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Proposition contrat Alain de La VILLE pour travaux Eglise de Festalemps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'ajout du point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des délégations consenties en début de mandat 3 décisions du Maire ont été prises :

- 1- Réhabilitation de la maison 63 Rue du lavoir en deux logements conventionnés – choix du maître d'œuvre : E.U.R.L. Agence d'architecture DELAGE-PEYTUREAU pour des honoraires d'un montant prévisionnel de 17. 100,00 € H.T.
- 2- Aménagement d'une boulangerie dans un bâtiment communal – Mission de contrôle technique Bâtiment : l'APAVE pour des honoraires d'un montant prévisionnel de 2 968,00 € H.T.

3- Aménagement d'une boulangerie dans un bâtiment communal – Mission de coordination SPS : APMS 16 pour des honoraires d'un montant prévisionnel de 2 094,75 € H.T.

### ORDRE DU JOUR

1/FINANCES :

- Vote du compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement

Madame le Maire donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement.

<b>ASSAINISSEMENT-Compte administratif 2020</b>							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
charges 011 générales	8 304,95	atténuation 013 charges		16 emprunts	9 447,14	10 FCTVA	
charges 012 personnel	24 668,20	70 produits	46 619,54	10 dotations		106 excédent 8 fonct.cap. subventions	
attenu. de 14 produits		73 impôts et taxes		Subventions 20 versées		13 équip.	
charges de 65 gestion		74 dotations		21 immob.corp.		16 emprunts depots et	
charges 66 financières	4 057,25	75 autres produits	148,68	23 immob en cours		165 caution autres immo	
charges 67 exception.		76 financiers produits		23 opérations équip. autres		27 finan	
		77 exception.		27 immob.financ.		op.ordre	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>37 050,40</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>46 768,22</b>	040 op.ordre transfert	<b>17 999,43</b>	040 transfert	<b>31 523,00</b>
42 op.ordre entre section	<b>31 523,00</b>	042 op.ordre entre section	<b>17 999,43</b>	20 Dépenses imprévues		diverses operat	
		report n-1	<b>103 007,09</b>	report n-1		1 report n-1	4 491,82
<b>TOTAL</b>	<b>68 573,40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>167 774,74</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 446,57</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 014,82</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT: 99 201,34</b>				<b>RESULTAT INVESTISSEMENT: 8 568,25</b>			

Madame le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Alain LUCOT invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 Assainissement.

- Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe assainissement.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Assainissement dressé par le receveur est identique au compte administratif 2020 .

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

- Affectation des résultats de 2020 du budget annexe Assainissement

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de : 8 568,25 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 99 201,34 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de : 0 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 0 €
- Compte 002 : 99 201,34 €

Vote du compte administratif 2020 du budget annexe Logement conventionné

Madame le Maire donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et

d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe Logement Conventionné.

BUDGET LOGEMENT CONVENTIONNE							
COMPTE ADMINISTRATIF 2020							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
charges		atténuation		16 emprunts	10 442.75	10 FCTVA+divers	
011 générales	4 194.16	013 charges		10 dotations		1068 excédent fonct.cap	10 409.92
charges		70 produits		204 Subventions versées		13 subventions équip.	
012 personnel	2 359.84	73 impôts et taxes		21 immob.corp.		16 emprunts	
014 attenu. de produits		74 dotations		23 immob en cours		23 immo en cours	
65 charges de gestion		75 autres produit	24 068.10	23 opérations équip.		165 dépôts et caution	
66 charges financiè	1 540.26	76 produits finan		27 autres imm.financ.		45 op cpte tiers	
67 charges exception.		77 produits	1 177.89	45 op.cpte tiers		Recettes réelles	10 409.92
Dépenses réelles	8 094.26	Recettes réelles	25 245.99	Dépenses réelles	10 442.75	040 amortissement	
		042 op.ordre entre section		040 amortissement		001 section inv reporté	
		002 report n-1	22 617.46	001 report n-1	10 409.92	report n-1	
TOTAL	8 094.26	TOTAL	47 863.45	TOTAL	20 852.67	TOTAL	10 409.92
RESULTAT FONCTIONNEMENT :			39 769.19	RESULTAT INVESTISSEMENT: - 10 442.75			

Madame le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Alain LUCOT invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Logement Conventionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 Logement Conventionné.

- Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Logement Conventionné.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Logement Conventionné dressé par le receveur est identique au compte administratif 2020 .

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

Affectation des résultats de 2020 du budget annexe logement conventionné

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de :
- - 10 442,75 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de :
- 39 769,19 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En Recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de : 10 442,75 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 10 442,75 €
- Compte 002 : 39 769,19 €

Vote du compte administratif 2020 du budget annexe Photovoltaïque

Madame le Maire donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe Photovoltaïque.

<b>Photovoltaïque - Compte administratif 2020</b>							
BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE							
COMPTE ADMINISTRATIF 2020							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 charges générales	42.32	atténuation		16 emprunts	10 808.49	FCTVA+divers	
012 charges personnel		013 charges	-	10 dotations		excédent	
014 produits de		70 produits	11 510.90	Subventions		1068 fonct.cap.	4 459.04
charges de		73 impôts et		204 versées		13 subventions	
65 gestion		74 taxes		21 immob.corp.		16 équipements	
charges		75 dotations		immob en		16 emprunts	
66 financières	1 565.77	autres		23 cours		immob en	-
67 exception.		75 produits		opérations		23 cours	
		76 produits		23 équip.		dépôts et	
		76 financiers		autres		165 caution	
		77 produits		27 imm.financ.		op cpte	
		77 exception.				45 tiers	
		<b>Recettes</b>				<b>Recettes réelles</b>	<b>4 459.04</b>
		<b>réelles</b>	<b>11 510.90</b>	45 op,cpte tiers		amortisse	
				<b>Dépenses</b>		ment	<b>5 990.00</b>
				<b>réelles</b>	<b>10 808.49</b>	040 section inv	
042 amortissement	5 990.00	002 report n-1	25 215.21	001 report n-1	4 459.04	001 reporté	
023 vir. section invest						<b>report n-1</b>	
						<b>TOTAL</b>	<b>10 449.04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 598.09</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 726.11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 267.53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 449.04</b>
		<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT :</b>	<b>29 128.02</b>			<b>RESULTAT INVESTISSEMENT:-</b>	<b>4 818.49</b>

Madame le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Alain LUCOT invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Photovoltaïque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 Photovoltaïque.

#### Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Photovoltaïque.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Photovoltaïque dressé par le receveur est identique au compte administratif 2020 :

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

#### Affectation des résultats de 2020 du budget annexe Photovoltaïque

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de :
- - 4 818,49 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de :
- 29 128,02 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0 €
- En recettes pour un montant de : 0 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de : 4 818,49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 4 818,49 €
- Compte 002 : 24 309,53 €

#### Vote du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement

Madame le Maire donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement.

BUDGET LOTISSEMENT							
COMPTE ADMINISTRATIF 2020							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
011 charges générales		013 atténuation charges		16 emprunts	10 373.93	10 FCTVA divers	
012 charges personnel		70 produits	-	10 dotations		1068 excédent fonct.cap.	
014 attenu. de produits		73 impôts et taxes		204 Subventions versées		13 subventions équip.	
65 charges de gestion		74 dotations		21 immob.corp.		16 emprunts	
66 charges financières	1 277.35	75 autres produits		23 immob en cours		23 immo en cours	-
67 charges exception.		76 produits financiers		23 opérations équip.		165 dépôts et caution	
		77 produits exception.		27 autres imm.financ.		45 op cpte tiers	
Dépenses réelles	1 277.35	Recettes réelles	-	45 op.cpte tiers		Recettes réelles	-
042 variation des stocks		002 report n-1	21 733.54	Dépenses réelles	10 373.93	001 section inv reporté	
043 frais accessoires		042 Variation des stocks		001 section inv reporté	188 398.10	040 terrains aménagés	
		043 transfert de charge		040 terrains aménagés			
						report n-1	
TOTAL	1 277.35	TOTAL	21 733.54	TOTAL	198 772.03	TOTAL	-
RESULTAT FONCTIONNEMENT :			20 456.19	RESULTAT INVESTISSEMENT :			- 198 772.03

Madame le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Alain LUCOT invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 Lotissement.

#### Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement.

Le compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement dressé par le receveur est identique au compte administratif 2020 .

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

#### Affectation des résultats de 2020 du budget annexe Lotissement

Ce budget ne donne pas lieu à l'affectation de résultats.

#### Vote du compte administratif 2020 du budget principal

Madame le Maire donne lecture des chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL							
COMPTE ADMINISTRATIF 2020							
SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES	LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
charges:		atténuation					
011 générales	136 732.23	013 charges	19 252.37	16 emprunts	57 840.35	10 FCTVA+divers	38 337.79
012 personnel	309 745.42	70 produits	64 543.30	10 dotations		1068 excédent fonct.	131 670.50
014 de produits	63 721.00	73 et taxes	402 170.66	204 subventions		13 subventions équ	79 550.07
65 de gestion	121 877.91	74 dotations	512 815.22	21 immob.corp.	43 556.28	21 Corporelles	
66 financières	13 660.14	75 produits	28 560.55	23 immob en co	63 093.05	23 immo en cours	
67 exception.	10 020.00 €	76 financiers		23 équip.		165 dépôts et caution	
		77 exception.	2 567.52	27 imm.financ.		45 op cpte tiers	
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>1 029 909.62</b>	45 op,cpte tiers		<b>Recettes réelles</b>	<b>249 558.36</b>
<b>réelles</b>	<b>655 756.70</b>	002 report n-1	682 580.31	<b>Dépenses</b>		040 amortissement	15 743.00
amortisseme	15 743.00			<b>réelles</b>	<b>164 489.68</b>	040 Réseaux voirie	1 761.73
042 nt		42 transfert entre section		001 report n-1		001 section inv repo	3 952.50
042 675	1 761.33			40 transfert entre section		<b>report n-1</b>	
						<b>TOTAL</b>	<b>271 015.59</b>
<b>TOTAL</b>	<b>673 261.03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 712 489.93</b>	<b>TOTAL</b>	<b>164 489.68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 015.59</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT :</b>			<b>1 039 228.90</b>	<b>RESULTAT INVESTISSEMENT:</b>			<b>106 525.91</b>

Madame le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote.

Monsieur Alain LUCOT invite les membres du Conseil Municipal à se pronocer sur le compte administratif 2020 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 budget principal.

Vote du compte de gestion 2020 du budget principal.

Le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par le receveur est identique au compte administratif 2020 .

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal.à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du receveur.

Affectation des résultats de 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :



- Un résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement de : 106 525,91 €
- Un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement de : 1 039 228,90 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 483 100,00 €
- En recettes pour un montant de : 126 300,00 €

Le besoin net théorique de la section d'investissement peut donc être estimé à la somme de : 250 274,09 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Compte 1068 : 250 274,09 €
- Compte 002 : 788 954,41 €

- Devis panneaux signalétiques

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Alain LUCOT en charge du dossier qui présente au Conseil Municipal les devis pour la mise en place des panneaux signalétiques à l'entrée et à la sortie de chacun des bourgs reprenant les sites à visiter sur l'ensemble du territoire de la commune.

Etant donné que certains panneaux seront placés en bordure de Départementales, il faudra demander auparavant au Conseil Départemental son accord pour pouvoir les installer.

D'autre part, la compétence tourisme étant du ressort de la Communauté de Communes de Saint-Aulaye, Madame le Maire propose de se rapprocher auprès de ses services pour lui demander une éventuelle participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande que toutes les pistes soient étudiées pour bénéficier d'aides, retient l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant de 12 102,33 € TTC et accepte à l'unanimité le projet tel qu'il a été présenté.

- Demande de subvention exceptionnelle troupe théâtrale "Népomucène"

La troupe théâtrale "Népomucène" demande une subvention exceptionnelle suite à l'incendie qui a détruit l'ensemble de son matériel nécessaire à son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 200 Euros.

2/ ÉLUS :

- Droit à la formation

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la formation des élus est organisée par le Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte-tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

### 3/ PERSONNEL :

#### - Renouvellement d'un contrat PEC pour six mois

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat aidé d'un Agent Technique arrive à son terme le 23 mars 2021. Il y a possibilité de renouveler ce contrat aidé pour une durée de 6 mois dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que ce contrat soit renouvelé et autorise Madame le Maire à le signer.

### 4/ COMMISSIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se positionner à nouveau dans les commissions :

DELEGATIONS	COMMISSIONS	NOMS DES REPRÉSENTANTS
Délégation n°1 Rémy CHAUSSADE	Finances	R CHAUSSADE-P. de CUMOND-
	Elections	R. CHAUSSADE -D. RABOISSON-J.L. VESSIERE-C.CHARRIER, J STRUFFERT, F.PICHOT, MC MALBEC ANDRIEUX-
	Communication : journal communal, panneau-pocket, site	R. CHAUSSADE- A.M. PIERRE, Eric MONROUX, J. STRUFFERT, A. LUCOT- C VAYSSE, D RABOISSON-
Délégation n°2 Denise RAGOT	Patrimoine-Fleurissement- Chemins de randonnées	D. RAGOT- A LUCOT, H PRADIER- D J'ACQUIN- M CLAIRAUD- J STRUFFERT-
	Adressage	D. RAGOT-C. CONDEMINE--E.MONROUX. J.L VESSIERE-M.CLAIRAUD- A. LUCOT-D JACQUIN
	Cimetière+Musées+Eglises	D.RAGOT-A.LUCOT-C.VAYSSE-A.M.PIERRE- M.CLAIRAUD-M.C MALBEC ANDRIEUX- D- RABOISSON-
	Ordures ménagères	D. RAGOT-A. LUCOT-H.PRADIER- D. RABOISSON- M CLAIRAUD-C CONDEMINE-
Délégation n°3 Pierre de CUMOND	Marchés Publics 10	P. de CUMOND-P. ROUSSIE-NADAL-C. CONDEMINE-E.MONROUX-R.CHAUSADE-D. RAGOT- D JACQUIN-

	Actes juridiques	P. de CUMOND
	Urbanisme	P. de CUMOND
	Associations + Salles des fêtes	P. de CUMOND- C. CONDEMINE-C. VAYSSE (SPP) D. JACQUIN- D RAGOT- (SAC) M.CLAIRAUD-J.L. VESSIERE- J STRUFFERT (FEST.)
Délégation n° 4 Anne-Marie PIERRE	Affaires sociales et santé	A.M. PIERRE-R.CHAUSSADE- M.C. MALBEC ANDRIEUX (responsable des dossiers Action Sociale) C. CHARRIER-J STRUFFERT
	Fêtes et Cérémonies-Colis de Noël	A.M. PIERRE-M.C MALBEC ANDRIEUX-F. PICHOT-H. PRADIER-C.VAYSSE- C CHARRIER- J STRUFFERT-
	Bibliothèque	A.M. PIERRE- C. VAYSSE (SPP)
	Ecole et transport scolaire	A.M. PIERRE- F. PICHOT-M.C MALBEC ANDRIEUX- C.CHARRIER-J. STRUFFERT-H.PRADIER
Délégation n° 5 Cyril CONDEMINE	Voirie communale- Bâtiments communaux-Eau, Assainissement, réseaux	C. CONDEMINE- A.LUCOT-E.MONROUX- D.RAGOT-M. CLAIRAUD-J.L. VESSIERE- D JACQUIN-
	Matériels roulants	C. CONDEMINE-M. CLAIRAUD-
Association Sportive		J STRUFFERT

#### 5/D.F.C.I

#### - Désignation de personnes pour faire partie des Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF)

Dans le cas du Syndicat Mixte Ouvert Défense des Forêts Contre l'Incendie de la Dordogne (SMO DFCI 24), les Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) peuvent être créés dans chaque commune adhérente au Syndicat.

Les CCFF se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles d'une commune, collaborant à la protection de la forêt contre les incendies.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les membres du Comité Feux de Forêts.

Ont été désignés à l'unanimité :

- Jean-Louis VESSIERE,
- Maxime CLAIRAUD,
- Cyril CONDEMINE,
- Serge RIGAL,
- Denise RAGOT,
- Didier JACQUIN.

6/ SDE 24 :

Proposition d'adoption d'une motion contre le projet de réforme du groupe EDF, dit projet HERCULE

Madame le Maire fait lecture de la proposition d'adoption d'une motion proposée par le SDE 24 contre le projet de réforme du groupe EDF dit projet HERCULE :

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce que l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer... ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d' EDF « vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or ce schéma présente de risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d' « EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le fait que :

- EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.
- Le projet HERCULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens ;

Et donc de s'opposer au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la motion contre le projet de réforme du groupe EDF dit projet HERCULE par 2 Abstentions et 16 Pour.

7/ U.D.M. :

#### Proposition de motion sur le maintien des bureaux de poste en Dordogne

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la proposition de motion de l'Union des Maires sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion sur le maintien des bureaux de poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne.

#### 8/ PROPOSITION CONTRAT ALAIN DE LA VILLE- TRAVAUX EGLISE DE FESTALEMPS-

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que pour les travaux de l'Eglise de Festalemps l'Architecte Alain de La Ville a été retenu dans un premier temps pour la mission suivante :

- Relevé - état des lieux de l'Edifice,
- Etude de diagnostic sur l'état du bâtiment,

pour un montant de 4.500,00 H.T.

Il est proposé pour la mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant en plus :

- La phase d'étude :
  - o Avant-projet – permis de construire comprenant l'assistance pour les dossiers de demande de subvention (APS)
  - o Dossier de consultation des entreprises – appels d'offres – marchés de travaux,
- La phase d'exécution des travaux :
  - o Suivi des travaux et de la comptabilité du chantier,
  - o Réception des travaux,
  - o Fourniture d'un dossier d'ouvrage exécuté.

Ces phases complémentaires représentent 9% de l'estimation des travaux soit un coût complémentaire de 19 209,38 € H.T, pour un coût total de 23 709,38€ H.T

Une clause au cahier des charges administratives particulières (C.C.A.P.) a été rajoutée à l'article 21 stipulant que l'engagement de la commune sur chaque phase ne se fera que sur ordre de service. En prévision de l'obtention des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du contrat de l'Architecte Monsieur Alain de La VILLE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 40 .

Diffusion :

- Pascale ROUSSIE-NADAL
- Rémi CHAUSSADE
- Denise RAGOT
- Pierre de CUMOND
- Anne-Marie PIERRE
- Cyril CONDEMINÉ
- Fabienne PICHOT
- Jean-Louis VESSIERE
- Marie-Christine MALBEC ANDRIEUX
- Maxime CLAIRAUD
- Dominique RABOISSON
- Christine VAYSSE
- Alain LUCOT
- Joëlle STRUFFERT
- Eric MONROUX
- Hélène PRADIER
- Christine CHARRIER
- Didier JACQUIN
- Joëlle REYREL